Communs & pactes de collaboration

Quelle application pour les communes d'Ariège?

Biens communs, communs, commun

Les choses communes sont des choses **sans maître** qui sont communes de fait.

"L'eau, l'air, et la lumière sont choses communes n'ont pas parce qu'inépuisables **mais parce qu'indispensables**(...) Priver quelqu'un des choses communes, c'est le priver de ce qui est indispensable à la vie«

P.J. Proudhon "Qu'est-ce que la propriété ?" 1840

Les choses communes sont
accessibles à tous

-> N'implique pas nécessairement
un gouvernement en commun

Les communs sont considérés comme essentiels pour le développement de la personne (droit social)

Ce que les communs font à la propriété

Ce sont les conditions d'usage du bien qui donnent sa caractéristique de commun (droit italien)

Cela suppose que les citoyens ne soient plus de simples administrés *(comme sujets ou consommateurs)* mais qu'ils exercent des capacités de gestion et de décision dans diverses institutions

Les biens communs ne sont pas déterminés en fonction de leur nature mais.... de leur relation aux droits fondamentaux

Il s'agit de choix collectifs qui ramènent les communs à la notion de démocratie, où les citoyens ont le pouvoir d'identifier et de décider les règles de gestion de ces biens

Ce qui importe ce n'est pas la nature d'un bien mais son usage de manière à ce qu'elle soit destinée à l'inappropriable : ce n'est donc pas tant du côté du sujet titulaire de l'appartenance qu'il faut se tourner...

....mais du côté de la productivité normative et juridique de l'usage (par exemple la terre destinée aux besoins de nourriture)

Les notions de subsidiarité horizontale et d'administration partagée permettent de concevoir ce que peut être une approche par les communs de l'administration

Une gouvernance par les communs doit inclure les territoires qui peuvent aller du local au global) pour s'assurer de l'adéquation des besoins, de la péréquation et de la répartition des capitaux.

Pactes de collaboration

Le futur de l'administration passe par une collaboration entre administrateurs et administrés pour la démocratiser dans la perspective d'une prise en charge collective des communs donnant ainsi naissance à des "pactes de collaboration"

L'un des enjeux d'un droit public participatif consiste à éviter que les inégalités entre territoires se creusent.

Le passage du public au commun passe par un processus d'inclusion et de dialogue qui vise à démocratiser l'administration

Il s'agit de refonder le droit administratif en même temps que de repenser l'Etat ainsi que sa fonction sociale.

Exemple

En face d'un **espace public négligé** l'administration publique locale pourrait commencer un processus pour écouter les plusieurs voix des résidents sur un nouveau projet (démocratie participative), ou en lançant un processus de discussion et de vote pour arriver à un projet décidé par les habitants sur le futur de l'espace public (démocratie délibérative). De plus en plus, cependant, l'initiative est prise par des **groupes d'habitants qui commencent à travailler personnellement pour prendre soin de l'endroit, ce qui donne une contribution à l'amélioration de la qualité du bien commun ensemble à l'administration publique locale (démocratie contributive).**

La nouveauté est que ceux qui gouvernent et les gouvernés **assument ensemble la responsabilité de prendre soin** de la démocratie locale. Des expériences très concrètes de prise en charge des biens communs sont à la base de cet objectif idéal.

Partout dans le monde **s'inventent et se réinventent des formes d'action directe pour créer, préserver, ou accéder à des biens et des services en "communs"**. Il s'agit aussi bien de ressources naturelles qu'immatérielles. **Logiciels et semences libres, habitat collectif, jardins partagés, monnaies locales citoyennes, énergie décentralisée, communautés de logiciels ouverts, espaces communs de travail** (etcetera) sont autant de façons d'articuler innovations technologiques et besoins humains pour des citoyens concernés par des objectifs d'équité, de vision de long terme, de coopération et de partage des ressources.

A partir du changement que le thème des biens communs est en train de catalyser dans le monde occidental, y compris l'Italie et la France, cette réflexion nous invite à repenser une démocratie dans laquelle les citoyens actifs puissent contribuer, à travers la **construction d'administrations égalitaire et non plus autoritaire**. Nous avons fait au début de cet article l'exemple de la prise en soin de l'espace public local par les résidents, mais nous pourrions aussi penser à des **défis environnementaux (le soin d'un lac ou d'une vallée), ainsi que des biens communs immatériels (la mémoire d'un lieu, la qualité de l'eau et de nourriture).**

Pour aller dans ce sens il est nécessaire de **réaliser des expériences pilotes autour des biens communs, aussi riches que pauvres, afin de repenser de nouveaux modèles environnementaux, sociaux et économiques.** Ces expériences devraient essayer de ne pas être développées séparément, seulement sur base de domaines thématiques ou géographiques, mais devraient en même temps essayer de se composer ensemble dans un dessin unique capable de **consolider une masse critique de personnes unies par une perspective politique européenne alternative.**

Pacte de collaboration

en 3 minutes

https://youtu.be/PI6GERFCJvo

Valentin Lesfauries, élève-avocat
Thèse : L'usage du droit dans les processus de démocratisation en Afrique Francophone. Étude comparative des cas béninois, burkinabè et ivoirien.

Petites contributions sporadiques au niveau macro mais **pas au niveau micro.** Mais c'est très très récent
On en est à **regarder comment ça se passe ailleurs** plutôt que de l'appliquer localement
Pas de travail des juristes

Il faut que les pouvoirs publics permettent l'existence d'un lieu pour que la participation citoyenne s'exprime.

Quelle est la place laissée à la participation citoyenne dans leur élaboration normative ?

Les normes élaborées s'expriment dans un cadre extrêmement formel. En préalable aucune objection qu'il y'ait de la participation en amont de la prise de décision communale.

Oblige à **sortir de la distinction bien public – bien privé**. Sorte de servitude d'utilité publique qui viendrait grever une propriété privée. Un maire ne peut pas décider ce qui relève de la propriété publique.

A l'échelle du PETR et des communes nous allons très rapidement limités.

Comment faire avec ce que l'on a déjà dans le cadre existant :

1. **qu'est-ce qu'on veut mettre en commun ?**
2. **quel régime juridique s'applique ?**

Comment transformer la participation, l'émulation collective et comment la faire rentrer dans le droit ?
D'abord : c'est quoi notre bien commun ?

A quel degré de mise en commun on peut accepter d'aller ?
Deux questions différentes : la participation et la mise en commun

Communs & écologie

Faire des communs des sujets de droit à part entière plutôt que des "biens", c'est-à-dire des objets de droits ne méritant protection qu'en tant qu'ils seraient utiles aux droits des personnes.

L'idée est notamment de rompre avec la notion de propriétaire qui se conçoit comme maître et possesseur de la nature.

Dans cette perspective, les choses ne sont plus l'objet d'un droit absolu et despotique qu'il faut entendre comme un abus de droit, mais elles sont conçues comme des lieux habités par la communauté des personnes (habitant d'un milieu ou écoumène)

Ce ne sont pas tant les humains et non-humains qu'il s'agit de représenter mais bien le milieu qu'ils habitent

Philippe Descola, anthropologue

Enacting the commons

FAIRE AVEC

PARTENAIRE

LES POSTURES DE L'ACTEUR PUBLIC FACE AUX COMMUNS

Enacting the commons

FAIRE AVEC

PRODUCTEUR

LES POSTURES DE L'ACTEUR PUBLIC FACE AUX COMMUNS

Enacting the commons

FAIRE POUR

RÉGULATEUR

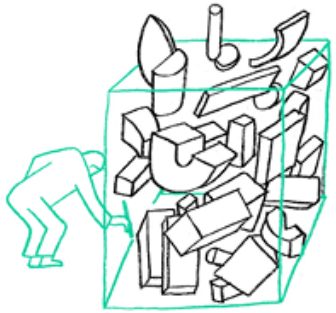

LES POSTURES DE L'ACTEUR PUBLIC FACE AUX COMMUNS

Enacting the commons

FAIRE POUR

AIDANT

LES POSTURES DE L'ACTEUR PUBLIC FACE AUX COMMUNS

Enacting the commons

FAIRE POUR

INTERMÉDIAIRE

LES POSTURES DE L'ACTEUR PUBLIC FACE AUX COMMUNS

Enacting the commons

FAIRE POUR

PERFORMATIF

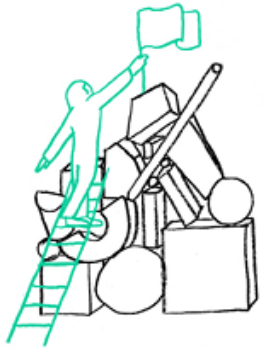

LES POSTURES DE L'ACTEUR PUBLIC FACE AUX COMMUNS

Enacting the commons

NE PAS FAIRE

INDIFFÉRENT

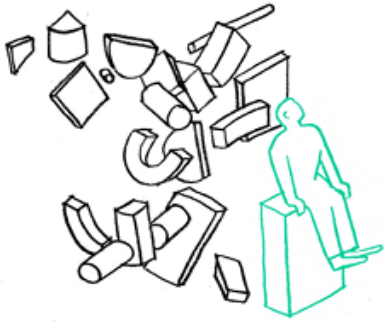

LES POSTURES DE L'ACTEUR PUBLIC FACE AUX COMMUNS

Enacting the commons

FAIRE CONTRE

OPPOSANT

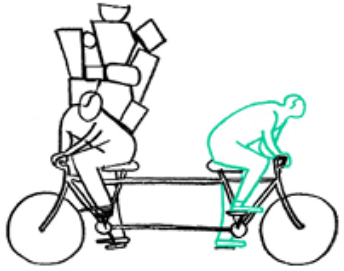

LES POSTURES DE L'ACTEUR PUBLIC FACE AUX COMMUNS

Communs & commune

Ce n'est pas un hasard si les termes de "commune" et de "commun" contiennent la même racine

A taille humaine, la commune constitue le lieu d'élection de la mise en oeuvre du commun

Le fédéralisme est consubstantiel à la notion de subsidiarité

Qui consiste en ce que la responsabilité d'une action, lorsqu'elle est nécessaire, revient à l'entité compétente la plus proche de ceux qui sont directement concernés par cette action.

Dans la plupart des cas, "le commun a besoin d'une impulsion ou d'un soutien fort des autorités locales pour s'implanter et se développer

L'influence du politique est toutefois évidemment dépendante de la réceptivité des habitants au commun car, sans participation citoyenne, les dispositifs relevant du commun resteraient des coquilles vides"

L'approche par les communs permet ainsi de restituer les interactions entre humains et non humains "dans une relation de réciprocité qui s'exprime en termes **d'interdépendance entre l'homme et le milieu naturel**; de partage de l'espace et des ressources avec les autres êtres vivants et de transmissions d'écosystèmes fonctionnels (sains) aux générations futures"

Doctorant

Les autorités locales sont soumises à une forme de contrôle.

L'Etat peut s'opposer à des projets qui sont jugés illégaux.

Vrai **travail d'ingénierie juridique** pour identifier les outils existants que l'on a à disposition et ce que l'on peut en tirer.

Comment décider collectivement de ce que l'on partage, de nos accès et usages des ressources, tout en respectant les conditions de la vie terrestre ?

Les 3 critères

Benjamin Coriat

1. **Un bien ou une ressource partagée** par une communauté

2. Un **régime de propriété particulier** et original définissant les droits et les obligations

3. **Un système de gouvernance** garantissant la **soutenabilité du commun**

Les 8 principes

Elinor Ostrom

1. Des **limites** nettement définies (impliquant une exclusion des entités externes ou malvenues)
2. Des **règles** bien adaptées aux besoins et conditions locales et conformes aux objectifs
3. Un **système permettant aux individus de participer régulièrement** à la définition et à la modification des règles
4. **Une gouvernance effective et redevable à la communauté** vis-à-vis des appropriateurs
5. Un **système gradué de sanction** pour les appropriations de ressources qui violent les règles de la communauté
6. **Un système peu coûteux de résolution des conflits**
7. Une **autodétermination reconnue par les autorités extérieures**
8. S'il y a lieu, une **organisation à plusieurs niveaux** de projet qui prend toujours pour base ces bassins de ressource commune

Les 6 ingrédients

Unisson

1. **Gouvernance** (S'approprier le commun sans réduire l'initiative individuelle)
2. **Contribution** (Permettre la contribution à tous et sur le long terme)
3. **Partage** (Mutualiser l'expérience, favoriser sa réplication, sa diffusion)
4. **Juridique** (Quel choix juridique pour protéger le caractère « commun »)
5. **Financement** (Quelle logique de financement ? Quelle redistribution ?)
6. **Partenaires** (Partenariats avec acteurs privés et publics ? Comment ?)

Etudes de cas

Bien commun
Ruisseau
Toutes les communes
Bien municipal

Bien commun
Ferme communale
Pailhès
Bien municipal

Bien commun
Place publique
Toutes les communes
Bien municipal

Bien commun
Tiers-lieu santé
Serres-sur-Arget
Bien municipal

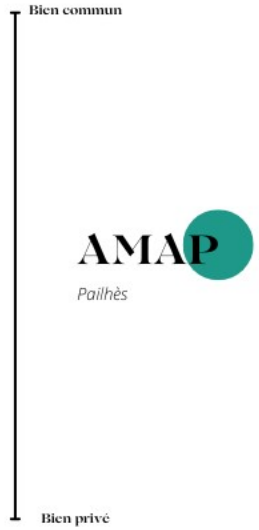
Bien commun
AMAP
Pailhès
Bien privé

Bien commun
Epicerie participative
Brie
Bien municipal

Bien commun
Véhicules partagés
Toulouse
Bien privé

Bien commun
Ecole publique
Serres-sur-Arget
Bien municipal

Bien commun
Tiers-lieu AGRAM
Limbrassac
Bien privé

Bien commun
Tiers-lieu Co-Hop
Pailhès
Bien privé

Bien commun
Jardins paragés
Pailhès
Bien privé

Bien commun
Café associatif
Montgailhard
Bien municipal

Bien commun
Bibliothèque municipale
Toutes les communes
Bien municipal

Bien commun
Auto-production énergie
Appy
Bien municipal

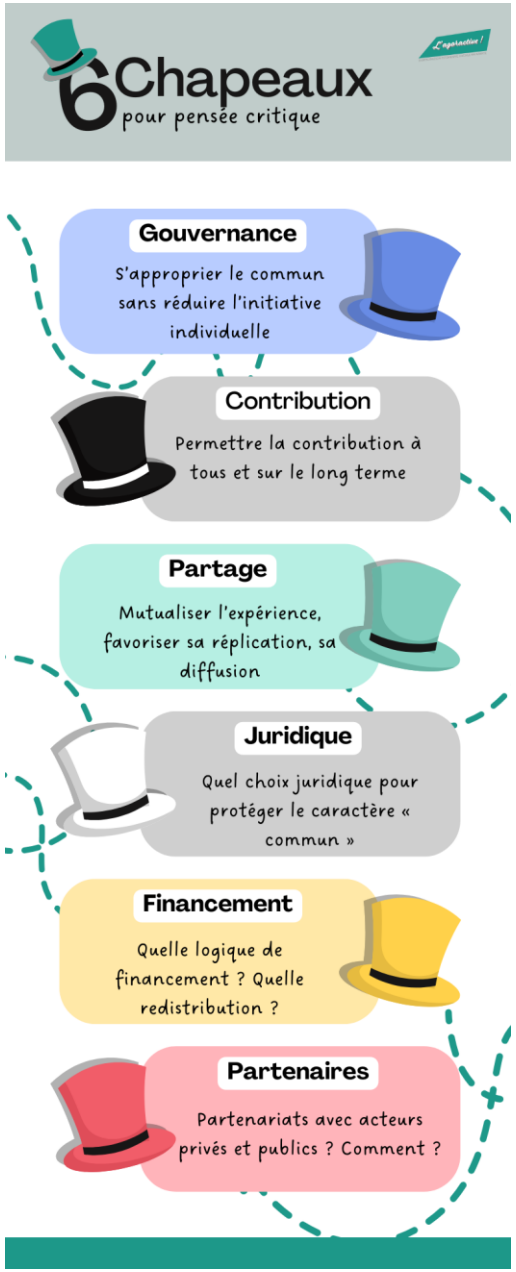
6 Chapeaux
pour pensée critique
Gouvernance
S'approprier le commun sans réduire l'initiative individuelle
Contribution
Permettre la contribution à tous et sur le long terme
Partage
Mutualiser l'expérience, favoriser sa réplication, sa diffusion
Juridique
Quel choix juridique pour protéger le caractère « commun »
Financement
Quelle logique de financement ? Quelle redistribution ?
Partenaires
Partenariats avec acteurs privés et publics ? Comment ?